



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-215 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2012-171 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement modifiant le règlement n° 2012-171 relatif au *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 en même temps qu'à été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose d'ajouter une disposition qui interdit à tout employé de la municipalité, dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 13 novembre 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 212, rue La Salle, 2^e étage, à Saint-Ludger.

Le projet de règlement est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 212, rue La Salle, à Saint-Ludger, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Saint-Ludger, le 26 octobre 2018.

JULIE LÉTOURNEAU

Directeur général et secrétaire-trésorier